

Coup de frein sur la réforme de l'assurance chômage

« Après la suspension de la réforme de l'assurance-chômage, l'incertitude demeure sur les futures règles d'indemnisation », titre **La Correspondance Economique** alors que le gouvernement, après des semaines d'atermoiement, s'est décidé à publier, au JO hier, un décret de jointure relatif à l'assurance-chômage. Mais sans la réforme controversée, qui elle, a été mise sur pause. Elle pourra « faire l'objet d'aménagements, de discussions entre forces républicaines », d'après l'entourage du Premier ministre qui renvoie à de « futures majorités de projets et d'idées » après le second tour des législatives. Une décision saluée par les oppositions, et les syndicats de salariés, même si ces derniers auraient préféré qu'elle soit directement abrogée. « Ce qu'on pourrait imaginer être fait d'ici la fin juillet, en un mois, c'est un plan d'action » pour rouvrir des négociations entre partenaires sociaux en septembre, a affirmé pour sa part Eric Chevée, le négociateur de la CPME. Pour le Medef cette réforme « était nécessaire » et « quoi qu'il arrive et d'une manière ou d'une autre, il faudra y revenir », a déclaré son négociateur **Hubert Mongon**. (La Correspondance Economique, 9)

« Accueil mitigé pour la suspension de la réforme de l'assurance-chômage », titre Les Echos qui voit dans cette décision de suspension, un gage d'ouverture à la gauche. Mais encore très insuffisant à ce stade pour donner corps au pari de Gabriel Attal de fédérer des majorités de projets. De quoi faciliter les reports de voix dans les circonscriptions où les candidats du Nouveau Front populaire vont se retirer au profit de ceux de la majorité ? Pas gagné. (Les Echos, p.2)